

Appel
à projets
2025

Habitat et changement climatique

Identifier
et prévenir
les risques
émergents

Déposez votre dossier
avant le 28 février 2025 sur

fondation-maif.fr

À la **Fondation MAIF**, nous finançons des projets de recherche scientifique afin de mieux comprendre et prévenir les risques liés à la mobilité, la vie quotidienne, le numérique ainsi que les risques naturels. **Reconnue d'utilité publique, la Fondation MAIF a soutenu plus de 160 projets** de recherche depuis sa création en 1989 et plusieurs se sont concrétisés par des innovations qui apportent plus de sécurité et une meilleure qualité de vie pour tous.

fondation
MAIF pour la
recherche



Sommaire

- 1- Présentation du programme
- 2- Champs d'application de l'appel à projets 2025
- 3- Impératifs à respecter
- 4- Procédure de sélection des projets
- 5- Critères d'évaluation
- 6- Confidentialité
- 7- Conventions
- 8- Modalités et calendrier de soumission

ANNEXE - Questions pour la recherche

Programme de recherche en prévention des risques de la Fondation MAIF

Appel à projet 2025

Date limite de dépôt des dossiers synthétiques : **28 février 2025**

Date limite de dépôt des dossiers détaillés : **18 avril 2025**

Habitat et changement climatique Identifier et prévenir les risques émergents

Notre habitat, construit depuis des siècles sous un climat tempéré et relativement stable, est-il vraiment adapté à un environnement qui va subir un réchauffement moyen de plusieurs degrés à l'avenir ?

Pour un acteur du monde de la prévention, cette question se pose au-delà de celle de l'isolation des habitations anciennes, ou des modes de construction récents intégrant des techniques économisant globalement les besoins énergétiques des constructions nouvelles, et permettant pour les habitants, modulo une adaptation des comportements, une plus grande résilience dans les périodes de forte chaleur. Cet appel à projet ne s'inscrit donc pas directement dans cette question de l'isolation thermique poussée par les transitions en cours. Il est beaucoup plus large que cette dimension thermique et énergétique, sans forcément l'exclure totalement. Les enjeux étant en effet multiparamétriques.

Cet appel à projet concerne à la fois **la capacité des matériaux ou des techniques de construction utilisées dans le passé à résister au climat futur** et à la fois **les effets indirects des nouvelles techniques** employées aujourd'hui ou en émergence, qui pourraient être génératrices de nouveaux sinistres. Dégâts qui commencent à se manifester aujourd'hui de façon embryonnaire.

Il s'intéresse également à **la zone d'implantation et à l'environnement du bâti** et au niveau d'exposition aux risques qui en découle compte-tenu du réchauffement climatique : *retrait-gonflement des argiles, aléas gravitaires d'origines glaciaires ou périglaciaires en montagne, feux de forêts ou de végétation en fonction des espèces végétales environnantes, submersion marine en zone côtière*. Ou à contrario à **la protection que cela génère** : *tenu des sols au ruissellement, protection par les végétaux, résistance au feu, ...*

Sur ces risques potentiellement émergents ou en évolution sous l'effet du réchauffement climatique, et plus particulièrement dans des domaines relativement peu instruits à ce jour, nous souhaitons soutenir des projets qui **participeront à évaluer ces risques nouveaux, leur potentielle ampleur, leur cartographie, et les solutions d'adaptation préventive pertinentes et accessibles.**

1-Présentation du programme

Notre philosophie

La Fondation MAIF, Fondation reconnue d'utilité publique, a pour mission de soutenir la recherche pour prévenir les risques, en particulier ceux qui affectent les personnes et leurs biens. Elle participe au développement de connaissances sur le risque en général et s'intéresse également à la question des comportements.

Afin de rendre possible des avancées concrètes et significatives en matière de prévention des risques, elle structure ses soutiens autour de thématiques majeures. Cela lui permet de favoriser l'émergence de solutions innovantes, en encourageant par ailleurs fortement les synergies entre acteurs : chercheurs, industriels, Etat, Collectivités, structures associatives et citoyens.

A titre d'exemple, son programme 2023 avait comme thème « Risques et solutions liés aux batteries électriques rechargeables : charge, usage, stockage ». Cet appel à projet a permis la sélection de 6 projets de recherche dans des domaines assez variés, depuis la mesure de l'état de la batterie lithium-ion et la caractérisation du risque jusqu'à la proposition de solutions pour améliorer la prévention des risques pour les personnes et leurs biens. Ces travaux se déroulent en général sur une période allant d'un à trois ans.

Dans tous les cas, ce sont bien la prévention des risques et la recherche de progrès concrets et applicables en matière de sécurité qui guident l'action de la Fondation MAIF. **Cette notion d'applications concrètes, d'impact sociétal au bénéfice de l'intérêt général est, avec la dimension innovante des projets, un élément majeur dans le processus d'attribution des soutiens.** Prototypes, démonstrateurs, résultats d'études chiffrées et communicables sont fortement souhaités.

Au regard des enjeux et de la vitesse des évolutions constatée, **une volonté de diffuser largement et de communiquer rapidement sur les résultats issus des projets est également nécessaire.**

Ce nouvel appel à projets se situe dans la continuité des précédents avec un regard social autour du facteur humain. En effet, **la compréhension des évolutions comportementales, des postures, des processus de décision à tous niveaux** qu'il s'agisse des habitants, des élus ou des professionnels de la construction est un élément clé et complémentaire de **la volonté d'identifier les risques émergents liés au changement climatique, aux évolutions de l'exposition aux risques des zones habitées, aux adaptations du bâti déjà engagées et aux caractéristiques du bâti plus ancien.**

Éléments de contexte relatif à la coloration de cet Appel à projets

Le réchauffement climatique est une réalité, affectant tous les aspects de notre vie, y compris nos habitats. Les températures moyennes mondiales augmentent et les événements météorologiques extrêmes deviennent plus fréquents. Ainsi, les conditions climatiques de nos régions évoluent, se rapprochant de celles de latitudes plus méridionales, la France devant faire face, du fait de sa position ouest européenne, à un réchauffement encore plus rapide. Face à cette transformation, on peut alors se poser la question de l'adaptabilité de nos habitats actuels à ces nouvelles réalités climatiques et des risques encourus de sinistres nouveaux ?

Pour prendre l'exemple des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses : en France, une très grande majorité des logements risque d'être affectée par la canicule, avec des températures intérieures dépassant souvent le seuil de tolérance de 28°C. Cette situation nécessite des adaptations pour préserver l'habitabilité sans recourir excessivement à la climatisation, qui contribue au réchauffement extérieur. Les matériaux de construction traditionnels et les techniques d'isolation anciennes peuvent ne plus suffire pour garantir le confort et la sécurité des occupants. Il est donc essentiel de **repenser la conception des bâtiments, en intégrant des matériaux modernes et des technologies innovantes qui améliorent la résilience climatique**. Au-delà, les réflexions sur l'urbanisation, l'organisation des territoires, la surveillance, l'information ou la culture autour de cette évolution des risques sont indispensables.

Par ailleurs, pour répondre aux objectifs climatiques à l'horizon 2050 (neutralité carbone, Stratégie Nationale Bas Carbone 3), **le parc de logements devrait être constitué de 80 à 90 % de logements atteignant les étiquettes A et B1, contre 6 % actuellement**. Cette transition nécessite une accélération des rénovations, qu'il s'agisse de maisons individuelles, d'immeubles ou de bâtiments publics, pour atteindre ces objectifs.

Qu'il s'agisse de **crues et d'inondations, de mouvements de terrain ou de feux de forêts et de végétation**, l'influence du réchauffement climatique sur ces phénomènes ou l'émergence de nouveaux risques, en termes de fréquence, d'intensité, de distribution spatiale ou de saisonnalité, devront être pris en compte dans le zonage des risques qui détermine les secteurs habités et en réglemente les dispositions constructives.

Cela peut entraîner une évolution des risques :

- Concernant le bâtiment :

Matériaux et techniques anciens : les matériaux utilisés depuis des décennies et les techniques d'assemblage, de pose et de construction sont-ils réellement adaptés au réchauffement ?

Apparition de dégradations, tenue des toitures, résistance des liants, déformation ou casse de matériaux, ...

Structure et enveloppe : importance accrue de la construction en bois, de la rénovation et de l'isolation, ainsi que de l'utilisation de matériaux biosourcés et issus de l'économie circulaire.

Risques de dégâts sur la structure primaire du bâti, développement de nouveaux nuisibles ou champignons, inadaptation des rénovations à des catastrophes naturelles et dégâts amplifiés, ...

Systèmes : intégration de systèmes tels que le photovoltaïque, les batteries et les pompes à chaleur.

Risques d'incendies, résistance aux vents forts, ...

Rénovation inadéquate : risques liés à une mauvaise rénovation ou à une adaptation insuffisante (ventilation, isolation, nuisances).

Moisissures, qualité de l'air intérieur, nuisibles, sinistralité accrue en cas de catastrophe naturelle, ...

Auto-rénovation : défauts potentiels de mise en œuvre lors de rénovations effectuées par les propriétaires eux-mêmes (circuits d'eau de recyclage, pose d'ombrières, ...)

Dégâts des eaux, sur-sinistralité, ...

- Concernant la localisation du bâtiment et son environnement direct :

La localisation des habitations est également un enjeu majeur. Les **zones côtières**, par exemple, sont particulièrement vulnérables à l'élévation du niveau de la mer et à l'érosion. De même, les **régions montagneuses** sont impactées notamment par la fonte du permafrost et des glaciers qui favorise **les risques gravitaires** tels que les éboulements, les crues et laves torrentielles ou les vidanges de lacs ou de poches glaciaires. On peut également s'attendre à une accentuation du **risque de feux de forêts et de végétation**, y compris dans des zones dans lesquelles ce risque est encore aujourd'hui absent ou exceptionnel, en fonction des caractéristiques de la végétation des zones urbanisées et de leur périphérie.

Quels sont alors les nouveaux impacts des glissements de terrain, des écoulements gravitaires, du retrait gonflement des argiles, ... ?

A l'inverse, **la végétation autour des habitats** peut jouer un rôle favorable dans l'adaptation au changement climatique. En sélectionnant des plantes adaptées aux nouvelles conditions climatiques, il est possible de créer des microclimats permettant de réduire la température ambiante et d'améliorer le confort thermique des habitations. **Serait-il possible d'aller plus loin et de préserver son habitat, en adoptant un environnement et des espèces plus protectrices ?** (*Mouvement des sols, lessivage des sols, inondations par ruissellement, ...*)

En parallèle, il est essentiel de sensibiliser les occupants et maîtres d'œuvre aux gestes et techniques permettant de réduire l'inconfort thermique et de protéger les bâtiments contre les aléas climatiques. **Mais ne serait-il pas plus pertinent, quitte à engager des travaux, d'intégrer dès l'origine, à la fois la question de son isolation thermique, phonique, ou de ses composantes énergétiques, et à la fois celle de son adaptation aux risques naturels identifiés pour l'habitation au regard des travaux engagés ?**

L'adaptation de nos habitats au changement climatique nécessite une approche holistique, intégrant la localisation, les matériaux, les techniques constructives, l'aménagement, la végétation et les comportements ou usages. Seules des réflexions approfondies, des solutions innovantes et des actions concertées permettront de garantir des habitats durables et résilients face aux défis climatiques à venir.

2- Champs d'application de l'appel à projets 2025

Au regard de ce contexte, la Fondation MAIF a pour objectif d'accompagner la recherche et le développement pour :

- **Evaluer les risques émergents en lien avec le réchauffement pour les habitations anciennes, récentes, ou rénovées**
- **Caractériser et cartographier les zones à risques émergentes** (*exposition, intensité, fréquence*)
- **Caractériser et mesurer les enjeux et leur vulnérabilité** (*impacts ? dégâts ?*) et les **stratégies d'usage des sols et d'aménagement adaptées**
- **Favoriser la culture de la résilience** face aux risques dans le **changement de mode constructif** dans une perspective d'atténuation des sinistres
- Permettre de garantir au mieux **des habitats durables et résilients** face aux risques de sinistralités liés aux défis climatiques à venir
- Accompagner, pour les enjeux émergents listés précédemment, le grand public et toutes les parties prenantes de la rénovation, de la construction et de l'aménagement du territoire en faisant connaître les solutions existantes pour **une meilleure sensibilisation, prévention et responsabilisation des risques futurs de son habitat**, dans un souci d'impact social à moyen terme au regard de l'accélération des évolutions climatiques.

Dans tous ces domaines, il s'agit d'analyser, d'anticiper, mais aussi de proposer des solutions ou des alternatives pour atténuer les risques.

L'apport des sciences sociales, cognitives et comportementales est également nécessaire tant les changements touchent aux acquis et aux habitudes, quels que soient les acteurs concernés.

Nota : les projets retenus seront nécessairement appliqués aux champs d'action statutaire de la Fondation MAIF : **Vie quotidienne/habitation, Risques naturels, Mobilité, Risques numériques.**

Des exemples de questions que se pose la Fondation MAIF figurent de manière détaillée dans l'annexe « questions pour la recherche » disponible à la fin de ce document.

3- Impératifs à respecter

Caractéristiques souhaitées des propositions

Au regard de son statut de Fondation reconnue d'utilité publique, la communication sur l'objet et les résultats de la recherche, de même que le développement d'applications au bénéfice des institutions et des citoyens, sont des éléments constitutifs de son engagement. Ces applications pratiques ou démonstrateurs ou outils de communication sont recherchés et font partie des critères de sélection des projets.

Si la confidentialité est de mise sur les méthodes, les propriétés existantes, et dans une certaine mesure sur le calendrier des travaux ou des publications, le principe est celui de **la transparence et de la communication des conclusions du projet vers le grand public.**

Les propositions de recherche devront également avoir des objectifs bien identifiés et des **perspectives de communication ou d'application précises et concrètes.** Les propositions intégrant des **dimensions de développement expérimental** seront examinées avec grand intérêt. Le caractère **innovant** des solutions permettant **d'améliorer la sécurité des personnes et des biens** dans les domaines proposés est indispensable.

Les recherches plus fondamentales ou contribuant à des travaux plus amont ne seront pas examinées de façon prioritaire, mais pourront néanmoins être soutenues si leur apport est jugé majeur ou structurant pour le programme.

Le recours à **des expérimentations associant les citoyens et plus largement des acteurs de l'urbanisme et de la construction,** dans les domaines proposés dans cet appel à projets, est souhaité.

Les recherches peuvent être proposées par une ou plusieurs équipes, voire associer des partenaires industriels. En revanche, le projet sera présenté dans **le cadre d'un dossier unique et porté par un seul responsable identifié**, dans la mesure du possible issu d'une structure de recherche.

Si l'activité de financement de projets de recherche exercée par la Fondation MAIF se situe dans le champ de la TVA, **elle en est exonérée (*)**. Les budgets des **projets ne devront donc pas comporter de TVA**. Les dépenses envisagées pour le projet devront être estimées hors taxe.

() L'activité de financement de travaux de recherche se situe dans le champ de la TVA. Toutefois, les projets financés par la Fondation MAIF n'étant pas en concurrence avec le secteur marchand, et répondant à une finalité d'intérêt général, cette activité est exonérée de TVA (règles fiscales propres aux organismes sans but lucratif (BOI-IS-CHAMP-10-50-10*20 et suivants))*

Le soutien financier de la Fondation MAIF devra se situer dans une fourchette comprise entre 25% et 75% du coût total du projet de recherche. Pour information, à ce jour, les soutiens de la Fondation se situent en général entre 50 et 200 k€.

La Fondation MAIF n'est pas du tout opposée à ce que d'autres mécènes ou contributeurs co-financent les projets qu'elle soutient, dans un cadre de transparence et de partage du suivi de projet.

La durée de mise en œuvre du projet sera comprise en moyenne entre 12 et 36 mois.

Principes de fonctionnement

Enfin, et pour clarifier les choses, avant de soumettre votre dossier, nous vous invitons à prendre connaissance de ces quelques lignes qui décrivent les principes sur lesquels la Fondation MAIF n'entend pas déroger et qui devront être respectés pour qu'un soutien soit envisagé.

1 - Confidentialité sur le projet

Au regard de son engagement financier et de sa mission au service de la prévention des risques en direction du public ou des institutionnels, la Fondation MAIF doit pouvoir proposer **des outils de communication et mettre en œuvre des actions de sensibilisation ou de prévention**. Il ne saurait lui être imposé une quelconque confidentialité sur le projet de recherche et ses résultats.

2 - Impact

Le projet sera jugé sur sa **dimension de recherche scientifique ainsi que sur son impact potentiel sur la société**. Il est fortement souhaité, au-delà d'un éventuel impact économique, un impact social et/ou environnemental à court/moyen

terme. Cette dimension doit être clairement exposée. Provoquer des changements positifs et conséquents pour les individus et pour la société dans l'ensemble est impératif.

3 - Budget du projet et dépenses éligibles

La Fondation MAIF a vocation à soutenir les travaux de recherche en leur accordant, à côté d'auto-financement ou d'autres soutiens, les moyens supplémentaires nécessaires pour réaliser le projet. En ce sens, les coûts de personnel permanent ne constituent pas, en général, des dépenses éligibles, pas plus que les frais de structure forfaitaires.

Le budget favorise la compréhension du projet en détaillant pour chacune des phases et chacune des lignes les montants estimés (hors taxe) au plus près pour obtenir les résultats souhaités. Le budget est par nature prévisionnel et la part de financement accordée par la Fondation constitue une limite d'engagement sous réserve du contrôle des dépenses exposées.

Le suivi régulier du projet permet d'ajuster les modalités de consommation de l'enveloppe budgétaire accordée en fonction de son avancement.

4 - Appels de fonds

La contribution de la Fondation MAIF étant liée au principe des dépenses contrôlées, **les appels de fonds émis comporteront en annexe l'état d'avancement des travaux et le relevé des dépenses effectuées au titre de ces travaux qu'ils soient ou non financés par la Fondation MAIF.** Les relevés de temps passés ou factures justificatives détaillées devront être fournis pour permettre les versements de ces appels de fonds.

Comme indiqué plus haut, le soutien financier alloué par la Fondation MAIF relève d'une opération **non soumise à la taxe sur la valeur ajoutée.**

5 - Propriété

Compte tenu de la mission d'intérêt général de la Fondation MAIF et de ses dispositions statutaires dûment approuvées par décret, si les connaissances propres et les savoirs mis en œuvre par l'entité soutenue restent sa propriété, **les résultats issus du projet deviendront en partie, selon les cas et les engagements respectifs, la propriété de la Fondation MAIF, ce qui lui permettra d'en assurer une diffusion et un usage au profit de l'intérêt général.**

4- Procédure de sélection des projets

Le dispositif en trois temps, s'appuie sur :

La **direction de la Fondation MAIF** effectuera un premier tri selon des critères liés à la conformité de la proposition au regard des règles définies dans l'appel à projets et aux délais indiqués, sur la base d'un **dossier synthétique** pré formaté disponible sur le site de la Fondation et annexé à ce document.

- Seuls les dossiers synthétiques respectant les contraintes définies seront étudiés ;
- Seuls les dossiers synthétiques sélectionnés pourront faire l'objet du dépôt d'un dossier complet.

L'objectif de cette phase est d'éviter que des équipes gaspillent du temps à élaborer des dossiers détaillés lourds, alors que leur projet ne sera très probablement pas retenu pour des raisons liées à son objet ou à son contenu au regard du cadre de l'appel à projets et de nos règles à respecter.

Date limite du dépôt de dossier synthétique : 28 février 2025

Le **Conseil Scientifique de la Fondation MAIF** évaluera **l'intérêt scientifique des propositions retenues**, au regard des enjeux de sécurité qu'ils abordent, ainsi que de leur pertinence méthodologique. Cette sélection sera effectuée sur la base d'un **dossier détaillé** de soumission de projet pré formaté qui sera adressé aux équipes ayant proposées les dossiers synthétiques initialement retenus afin qu'elles puissent le compléter :

- Cette évaluation sera effectuée par **au moins deux membres experts du Conseil Scientifique**, éventuellement accompagnés par des experts externes ;
- Elle sera enrichie par une **présentation du projet par ses porteurs, suivie d'un échange** qui peut éventuellement faire l'objet d'un ajustement du projet sur certaines dimensions (budget, phases méthodologiques, communication, ...), et aboutir à un **dossier détaillé définitif** ;
- **Leurs analyses seront examinées collectivement lors d'un Conseil Scientifique** qui prendra en compte, à partir du dossier détaillé définitif, l'intérêt scientifique de la recherche, mais aussi son intérêt sociétal en matière de prévention des risques ainsi que son potentiel applicatif (communication, pédagogie, action, développement industriel...);
- La **répartition des postes budgétaires** et l'adéquation des montants sollicités au regard des tâches effectuées seront également examinées.

- Un **fichier Excel comportant un descriptif des modalités de suivi budgétaire** et une trame de recensement des dépenses composant le budget sera téléchargeable.

Date limite du dossier détaillé : 18 avril 2025

Le **Conseil d'Administration de la Fondation MAIF** effectuera le **choix final des projets retenus** au regard des avis du Conseil Scientifique, de la stratégie de la Fondation et des contraintes budgétaires.

5- Critères d'évaluation

Eligibilité

- **De la proposition :**
 - L'objet du projet devra se situer dans le champ d'application de l'appel à projets défini dans la partie 2 ;
 - La proposition doit respecter les conditions définies dans la partie 3 ;
 - La recherche doit être en lien avec la présentation du programme (partie 1) et, ou, les « questions aux chercheurs » figurant en annexe ;
 - Intérêt scientifique du sujet pour la thématique de l'appel à projet ;
 - Si le projet comporte des liens ou des interactions avec d'autres travaux comportant d'autres sources de financement, les porteurs devront les décrire de façon précise et transparente.
- **De l'équipe :**
 - Les projets sont ouverts à toutes les équipes de recherche, quelle que soit leur appartenance institutionnelle (*Enseignement supérieur public, établissements et organismes de recherche, centres techniques, secteur R&D d'établissements privés, ...*) ;
 - Des partenaires d'une autre nature (entreprises) peuvent être associés ;
 - Une équipe de recherche de nature académique doit être impliquée dans le consortium ;
 - Des consortiums permettant de favoriser l'application et intégrant des approches interdisciplinaires permettant d'aller au-delà d'approches purement techniques sont souhaités ;
 - Le projet doit être cosigné par les responsables des équipes partenaires ;
 - Le niveau de confiance est un point important entre le porteur de projet et la Fondation MAIF.

Evaluation

Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

- **Niveau de qualité scientifique et/ou technique**
 - Clarté et pertinence des objectifs de recherche ;
 - Caractère innovant ;
 - Clarté et pertinence de la méthodologie ;
 - Clarté et réalisme du calendrier ;
 - Communication vers la communauté scientifique et partage ouvert des données.

- **Qualité et efficacité de l'équipe constituée**
 - Qualité du consortium ;
 - Pertinence des recherches antérieures en lien avec les objectifs de recherche ;
 - Pertinence des complémentarités individuelles ;
 - Pertinence du management.

- **Potentiel de valorisation, qualité des livrables**
 - Potentiel applicatif et propositions concrètes en matière de sécurité et de prévention : prototypes, démonstrateurs, applications, outils, ... utiles à la sensibilisation de parties prenantes ou de citoyens ;
 - Perspectives de communication grand public ;
 - Caractère généralisable, et capacité à accompagner des actions de communication ou de déploiement des solutions préconisées ;
 - Implication de l'équipe dans les phases de vulgarisation et de valorisation des résultats de recherche, voire de développement de solutions grand public ;
 - Position des livrables finaux sur l'échelle TRL (Technology Readiness Level) ;
 - Niveau d'impact potentiel du projet sur la société ;
 - Intérêt pour l'assureur.

- **Budget**
 - Adéquation du financement demandé à la Fondation MAIF en rapport avec les résultats attendus ;
 - Pertinence des postes de financement et part allouée aux actions de valorisation grand public et aux développements de solutions appliquées ;
 - Pas de prise en charge des frais de structure forfaitaires et possibilité d'une prise en charge à titre exceptionnel du personnel permanent ;
 - Pas de prise en charge de la TVA.

6- Confidentialité

Lors de la soumission et des évaluations, pour les dossiers d'intention synthétiques ou détaillés remis, les évaluateurs, membres du Conseil scientifique ou externes, les membres du Conseil d'administration et l'équipe de la Fondation MAIF sont soumis au **strict respect de la confidentialité**.

Les dossiers retenus feront l'objet, le moment venu, de communications ou d'actions concrètes selon les termes de la convention qui sera signée, et dans les principes décrits dans la partie 3.

La vocation de la Fondation MAIF et ses statuts lui imposent de rendre publics les résultats des travaux qu'elle soutient. Les équipes constitutives du consortium projet doivent donc prendre en compte cette dimension de communication.

7- Conventions

Les modalités de financement retenues, ainsi que les livrables attendus, seront précisés dans la convention entre l'établissement auquel est rattachée l'équipe porteuse du projet et la Fondation MAIF.

En contrepartie de ce soutien financier, les équipes devront notamment :

- **Mentionner le soutien de la Fondation MAIF dans toutes les actions de communication ou de valorisation** concernant la recherche, pendant le projet ou après le terme de celui-ci ;
- Prévoir et **produire un document de valorisation vulgarisé** permettant de communiquer sur le projet ou d'appliquer concrètement sur le terrain ses conclusions ;
- Accepter **un partage de propriété sur les résultats** directement issus du projet afin de les conserver dans un cadre d'intérêt général, que doit garantir la Fondation MAIF ;
- Prévoir **des rapports et des réunions d'avancement intermédiaires et un rapport final** ;
- Accepter de **communiquer ou de participer à des communications vers des publics autres que les publics académiques** traditionnels et en particulier accepter de répondre à des sollicitations media ;
- Collaborer, lorsque c'est pertinent, au développement de solutions appliquées à partir des résultats de recherche ou des prototypes élaborés ;
- Fournir des **justificatifs de dépenses** sur la globalité du projet conformément aux lignes budgétaires identifiées dans la convention.

8- Modalités et calendrier de soumission

Les équipes intéressées feront parvenir à la Fondation MAIF dans un premier temps un **dossier synthétique** cité au chapitre 4 à l'adresse suivante :

contact@fondation.maif.fr

laurence.soullard@fondation.maif.fr (en copie)

Au plus tard le 28 février 2025

Pour ceux dont le dossier synthétique d'intention aura été retenu, le **dossier détaillé** cité au chapitre 4 devra impérativement nous parvenir à l'adresse ci-dessus selon les mêmes modalités.

Au plus tard le 18 avril 2025

Dans la phase de constitution des dossiers détaillés, il sera proposé **une rencontre entre les évaluateurs du Conseil scientifique de la Fondation MAIF et les porteurs du projet** pour les aider à affiner le projet, à prendre en compte les contraintes de la Fondation MAIF, et à comprendre ses attentes et priorités. Ces échanges pourront avoir lieu, sur la base d'une première version d'un dossier détaillé provisoire entre **le 28 avril 2025 et le 23 mai 2025**.

Dates clés prévisionnelles

Phases	Date
#1 Ouverture de l'appel à projet	16 décembre 2024
#2 Date limite de réception des dossiers synthétiques	28 février 2025
#3 Transmission des résultats pour les dossiers synthétiques retenus	Du 10 au 14 mars 2025
#4 Date limite de réception des dossiers détaillés	18 avril 2025
#5 Réunion de présentation des projets	Du 28 avril au 23 mai 2025
#6 Date limite de réception des dossiers détaillés définitifs	30 mai 2025
#7 Décision finale et information	Du 30 juin au 4 juillet 2025
#8 Début souhaité des travaux	Septembre 2025

ANNEXE

Questions pour la recherche

Les questions qui suivent illustrent les problématiques touchant le **« risque d'ordre accidentel »** que nous souhaiterions voir traiter dans les projets soumis. En effet, l'appel à projet ne concerne pas des questions liées exclusivement au confort thermique ou aux économies d'énergies comme l'isolation thermique. Cependant un risque accidentel peut avoir un lien avec des aménagements d'isolation thermique par exemple.

Ces questions ne se veulent pas exhaustives, puisque l'un des objets de cet appel à projets consiste justement à nous permettre d'élargir ce champ. Ce sont donc des questions ou des exemples qui restent à enrichir.

Dans le cadre des projets soumis, il est aussi souhaité qu'elles soient traitées dans **un contexte applicatif très concret** situé dans le champ statutaire de notre fondation.

A titre d'exemples :

❖ Habitat et matériaux :

- *Quels choix effectuer pour la construction et la rénovation afin de protéger nos maisons, nos immeubles, nos bâtiments publics, des risques liés au réchauffement (défaut ou inadaptation des matériaux, mouvements du bâti, des sols, de l'environnement, résistance au vent, ...) ?*
- *Quels pourraient être les nouveaux matériaux de construction adaptatifs capables de résister aux effets du réchauffement climatique ? Ou les nouvelles techniques de mise en œuvre ?*
- *Quelles réponses aux risques « eau », « vent », « mouvement des sols », « feu » pour des bâtiments à l'abris de ces risques jusqu'à aujourd'hui ? Quelles seraient les évolutions ou adaptations les plus pertinentes ?*

❖ Nouveaux modes constructifs :

- *Quels sont les risques des nouveaux modes constructifs induits par la transition environnementale et les changements sociétaux (durée de vie, dynamique structurelle, températures de fonctionnement, moisissures, nuisibles, parasites du bois, ...) ?*
- *Comment assurer une bonne isolation tout en maintenant une ventilation adéquate pour éviter les phénomènes liés à l'humidité, au développement de moisissures ? Quels sont les risques, à long terme de ces travaux ?*

- *Quelle résilience pour les rénovations récentes au regard de l'intensification des phénomènes de catastrophes naturelles ?*
- *Vulnérabilité structurelle des habitations anciennes et récentes utilisant des biomatériaux : Existe-t-il une analyse de la vulnérabilité du parc actuel de ces habitations et des risques spécifiques liés à la hausse des fréquences et des intensités des catastrophes voire à leur changement de nature (cinétique de feux, écoulements gravitaires, chutes de blocs, ...) ?*

❖ **Améliorations artisanales :**

- *Quelles sont les principales adaptations actuelles et futures du bâti apportées par les occupants pour améliorer leur quotidien (stockage des eaux grises et canalisations ad hoc, ombrières artisanales, production et stockage d'énergies, ...) ?*
- *Quels sont les risques nouveaux induits par ces aménagements effectués parfois sans expertise et analyse de risque ?*

❖ **Aménagement et environnement du bâti :**

- *Cartographie des zones à risque : Comment pouvoir s'assurer que son logement n'est pas dans une zone vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes, en particulier ceux qui ont peu été étudiés car rares (écoulements gravitaires en montagne, ruissellement, glissement de terrain...) ?*
- *Stratégie d'aménagement : Comment atténuer les sinistres sur le bâti provenant des phénomènes variés et parfois émergents vus précédemment via des aménagements individuels ou collectifs que ce soit en milieu urbain ou rural ?*
- *Interactions avec les végétaux pour mieux protéger le bâti : Comment intégrer la végétation dans la conception et/ou la résilience des habitats ? Quelles espèces végétales privilégier ?*
- *Existe-t-il une analyse sur les interactions entre la végétation et les habitats ? Ce, en lien avec les phénomènes de forte chaleur, de ruissellement, de risques de feux de forêt, de retrait gonflement des argiles, de mouvements de terrain, ... Si des travaux existe, faut-il les compléter, les enrichir ?*

❖ **Comment designer ces transformations ?**

- *Comment penser et organiser d'éventuelles évolutions de l'urbanisation, de la construction, de la rénovation au regard de ces risques pour les rendre souhaitables, acceptables, et réalisables, par toutes les parties prenantes, depuis le citoyen jusqu'aux décideurs, en passant par les artisans et les fabricants ? Par quels processus décisionnels, sociaux, démocratiques, générer prise de conscience et action ?*

- *Comment prendre en compte le vieillissement de la population et sa relation au logement dans le contexte d'adaptation de l'habitat aux risques liés au changement climatique ? Acceptation des travaux ? Relation au changement ? Mobilité ? Capacités économiques ?*
- *Evaluation : comment évaluer les coûts des solutions envisagées et responsabiliser toutes les parties prenantes ? Quelle part, simple, accessible, économiquement acceptable, pour chaque acteur ? Individu, collectivité, ...*
- *Vision long terme et couplage : est-il pertinent et réaliste d'envisager de coupler des travaux d'isolation du bâti à des travaux de protection contre les risques naturels actuel et futurs ? Approche plus durable, plus économique et plus cohérente.*